

12 | Fondamentaux de la copropriété

Publics

Tout public

Niveau



Prix

105 € HT soit 126 € TTC

Prérequis

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

Méthode pédagogique :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

Objectifs :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Comprendre l'organisation et le fonctionnement d'une copropriété
- Identifier et traiter les problématiques récurrentes rencontrées dans la pratique par les notaires, et relatives notamment :
 - au champ d'application du statut,
 - aux documents de la copropriété (EDD, règlement de copropriété)
 - au régime juridique des différentes parties de l'immeubles : partie privatives (lot de copropriété, lot transitoire) et parties communes (générales, spéciales, en jouissance, question des lots dits de jouissance),
 - aux droits des copropriétaires (principe de libre disposition, destination de l'immeuble, clauses d'habitation bourgeoises, changement d'affectation, question des locations de courte durée de type airbnb, licéité de certaines clauses restrictives au droit de disposer)
 - au fonctionnement de la copropriété en général (assemblées, majorités, travaux...)
 - aux copropriétés particulières (petites copropriétés et copropriétés dont les voix sont réparties entre deux copropriétaires)

Méthodes d'évaluation :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

Moyens techniques :

Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

Modalités et délais d'accès :

- Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 24 juin.
- À l'issue de votre inscription, vous recevrez la confirmation d'inscription accompagnée de la convention de formation.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

Formateur :

Virginie MALARD,

Juriste consultante et Animatrice de formation du CRIDON LYON

PROGRAMME

3h30

1. Le champ d'application du statut de la copropriété

- Champ d'application matériel
- Champ d'application temporel

2. Les documents

- L'état descriptif de division
- Le règlement de copropriété

3. Les biens

- Parties privatives
- Parties communes (générales, spéciales, en jouissance- question des lots dits de jouissance)

4. Les organes de la copropriété

- Le syndicat des copropriétaires
- Le syndic
- Le conseil syndical